



Recueil des Tarifs des Services Publics de la Mairie de Toulouse

Février 2026



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL

TARIFS APPLICABLES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027

	Frais de dossier par famille ⁽³⁾	Quotient familial ⁽⁵⁾	Résident TOULOUSE ⁽¹⁾		Résident Hors TOULOUSE ⁽¹⁾	
			1 er cursus ⁽⁶⁾	Cursus supplémentaire ⁽⁷⁾	1 er cursus	Cursus supplémentaire ⁽⁷⁾
Horaires Aménagés (H.A)						
H.A. Lakanal, H.A. Michelet, S2TMD et 2 ^{nde} option TMD Saint-Sernin	28,00 €		Gratuit	Tarifs Externes	Gratuit	Tarifs Externes
H.A RANGUEIL ADMIS ⁽²⁾	28,00 €					
Externes – OPECO, Musique, Danse, Théâtre						
Cursus traditionnel Complet OU	28,00 €	De 0 à 400	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
Formation musicale et chant choral OU		De 401 à 520	120,00 €	120,00 €	180,00 €	180,00 €
Erudition, Direction de chœur, d'orchestre, Composition électroacoustique, instrumentale, vocale OU		De 521 à 640	170,00 €	170,00 €	255,00 €	255,00 €
Auditeurs musique, danse, théâtre OU		De 641 à 1280	220,00 €	220,00 €	330,00 €	330,00 €
Initiation théâtre		De 1281 à 1800	280,00 €	280,00 €	420,00 €	420,00 €
		De 1801 à 2400	340,00 €	340,00 €	510,00 €	510,00 €
		2401 et plus	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €
Parcours sur projet (Musique, danse, théâtre) OU	28,00 €	De 0 à 400	68,00 €	-	100,00 €	-
Pratique collective instrumentale et vocale OU		De 401 à 520	80,00 €	-	120,00 €	-
Musique de chambre OU		De 521 à 640	115,00 €	-	170,00 €	-
Formation musicale seule		De 641 à 1280	150,00 €	-	220,00 €	-
		De 1281 à 1800	190,00 €	-	280,00 €	-
		De 1801 à 2400	230,00 €	-	340,00 €	-
		2401 et plus	270,00 €	-	400,00 €	-
Play Music Variation N°3	28,00 €	Gratuit				
Play Music Variation N°4	28,00 €	Gratuit				

(1) Le tarif des frais de scolarité sera appliqué sur présentation de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 **et** du justificatif de domicile au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur. Pour le justificatif de domicile **SEUL UN DES DOCUMENTS SUIVANTS SERA ACCEPTÉ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU DE LA RÉINSCRIPTION** : facture d'électricité (ou justificatif de contrat) – de téléphone fixe ou internet – d'eau – de gaz – attestation d'assurance habitation couvrant l'année scolaire intégralement (documents de moins de trois mois). **La date limite de dépôt de ces documents est fixée au 14 novembre 2026.** En cas de non-production du justificatif de domicile et de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 dans les délais impartis, la tarification maximale sera appliquée. Aucune tarification ne sera appliquée au prorata des cours suivis ni en cas d'absence d'un professeur.

- (2) Les élèves en horaires aménagés à Rangueil (enseignement musical inclus dans l'enseignement général) s'acquitteront des frais de dossier après leur admission.
- (3) Les frais de dossier sont à régler pour toute préinscription, inscription ou réinscription indépendamment du lieu de résidence une seule fois par famille quel que soit le nombre d'inscrits. En cas de non-présentation au concours ou test d'entrée, abandon, non admission, démission ou congé, ces frais ne sont pas remboursables. En cas de double paiement des frais de dossier pour l'année en cours, celui-ci peut faire l'objet d'un remboursement sous réserve d'une demande préalable émanant de l'intéressé. Passé le délai de l'année scolaire en cours, aucun remboursement ne pourra être envisagé.
- (4) **DÉMISSIONS OU CONGÉS** : Seuls les démissions ou congés envoyés par courrier avec accusé réception avant le 14 novembre de l'année N entraîneront l'annulation des droits de scolarité de l'année N / N+1, après cette date les droits de scolarité seront intégralement dus. Les tarifs indiqués ci-dessus ne pourront en aucun cas être recalculés au prorata.
- LES ÉLÈVES NON ADMIS à l'issue des résultats des stages et/ou des tests, ainsi que ceux figurant sur liste d'attente dans toutes les disciplines (musique, danse, théâtre) pourront démissionner des disciplines complémentaires obligatoires sans s'acquitter des droits de scolarité, si la démission parvient au conservatoire par courrier recommandé avec accusé réception avant le 31 décembre de chaque année.
- (5) Le calcul du quotient familial est appliqué à partir de l'avis d'imposition français de 2025 sur les revenus 2024 au nom du représentant légal ou au nom de l'élève. Pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, le calcul est effectué à partir des 2 avis d'imposition. Il est déterminé sur la base du revenu imposable divisé par 12 mois et de la composition familiale (nombre de parts). Dans le cas où l'avis d'imposition français ne peut être fourni, le tarif maximum sera appliqué.
- (6) Les élèves domiciliés à Toulouse en résidence universitaire ou foyer bénéficieront du tarif résident Toulouse sous réserve de la production d'une attestation pour l'année.
- (7) Cursus supplémentaire : autre instrument (même si auditeur) ou autre discipline appartenant à un autre domaine : par exemple danse ou théâtre pour un musicien, jazz/musiques actuelles ou percussion pour un élève suivant un cursus instrumental traditionnel (même si auditeur).

FRAIS ANNEXES	TARIFS
LIVRETS DE FORMATION MUSICALE : travaux pratiques 1 er cycle	15,00 €
ACCES AUX STUDIOS ET SALLES pour le travail personnel des élèves instrumentistes, des élèves en cycle spécialisé toutes disciplines confondues et en pré-spécialisation de formation musicale (tarifs annuels)	
Studios	42,20 €
Studios équipés d'un instrument lourd (contrebasse, percussion, électroacoustique, harpe, clavecin, orgue, piano forte, à l'exception des pianos)	81,50 €
Les studios équipés d'une batterie sont loués uniquement aux élèves de 3ème cycle. Toute démission intervenant avant la date du 14 novembre de l'année N, entraînera l'annulation des frais de location N/N+1. La location des studios s'effectue pour l'entièreté de l'année scolaire. Aucune tarification ne sera appliquée au prorata du nombre de mois effectivement loués.	
LOCATION D'INSTRUMENT AUX ÉLÈVES INSTRUMENTISTES DU CRR (tarifs annuels)	
Cordes jusqu'au 3/4, petite mandoline et harpe celtique	136,80 € (soit 11,40€/mois)
Autres (Y compris les cordes 4/4 et les archets)	164,40 € (soit 13,70€/mois)
Procédure de règlement déclenchée à la signature du contrat. En cas de restitution de l'instrument avant le terme du contrat annuel, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de mois effectifs de location. Tout mois commencé est dû. La révision et les réparations liées à l'utilisation de l'instrument devront être réalisées auprès d'un professionnel habilité par le Conservatoire avant toute restitution et seront à la charge de l'emprunteur. Les élèves stagiaires ou inscrits à la variation n°3 et n°4 du dispositif Play Music sont exonérés des frais de location d'instrument pour l'année scolaire 2026/2027. Néanmoins, les élèves du dispositif Play Music ont la possibilité de louer un instrument durant la période de juin à septembre sous réserve de l'établissement d'un contrat de location auprès du parc instrumental et de s'acquitter des frais de location s'y rapportant.	
Certains instruments spécifiques demandés à l'orchestre sont prêtés à titre gracieux.	

LOCATION DE L'AUDITORIUM DE SAINT-PIERRE DES CUISINES

TYPE DE MANIFESTATION	TARIFS 2026/2027		
	Frais de Location Par jour	Frais fixes de gestion Par jour	Total par jour
REPETITIONS, SPECTACLES, CONCERTS	585,00 €	928,00 €	1 513,00 €
CONFÉRENCES – COLLOQUES	200,00 €	416,00 €	616,00 €
ENREGISTREMENTS	400,00 €	650,00 €	1 050,00 €
Location du piano STEINWAY	400,00 €		

Le Maire ou son représentant est seul habilité à accorder, après avis du Conseil d'Administration, l'exonération totale ou partielle des frais de location et de gestion en faveur d'organismes à caractère social, humanitaire ou culturel. Cette mesure concerne aussi bien la location de l'Auditorium Saint-Pierre des Cuisines que l'utilisation du piano Steinway.

TARIFS DU THÉÂTRE JULES JULIEN

ATELIERS AMATEURS - TARIFS 2026 / 2027		
	Résident TOULOUSE (1)	Résident HORS TOULOUSE (1)
TARIF NORMAL	227,00 €	323,00 €
TARIF A PARTIR DU 2EME ÉLÈVE (3)	145,00 €	245,00 €
TARIF NON IMPOSABLE (2)	102,00 €	183,00 €

(1) Le tarif des cours et ateliers sera appliqué sur présentation du justificatif de domicile au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur. SEULS LES DOCUMENTS SUIVANTS SONT ACCEPTÉS : Facture d'électricité, de téléphone fixe ou internet, d'eau, de gaz, attestation d'assurance habitation couvrant intégralement l'année scolaire (documents datés de moins de trois mois), taxe foncière de l'année 2025.

(2) Ce tarif concerne les élèves justifiant d'un avis de non-imposition de l'année 2025 sur les revenus 2024. Ce tarif ne s'applique pas aux résidents hors France.

(3) Ce tarif est applicable pour un même justificatif de domicile.

TARIFS 2026 / 2027	TARIFS
CHANTIERS THÉÂTRE	
STAGES ENFANTS (10 à 18 ans) (4) de 3 à 5 jours	
Stage découverte	30,00 €
Stage mise en jeu	50,00 €
WEEK-ENDS Passeurs de théâtre (5 à 7 week-end/an)	
Étudiant (à partir de 18 ans) (5) ou Demandeur d'emploi (5)	180,00 €
Plein tarif	300,00 €
STAGES PROFESSIONNELS	
Étudiant Théâtre (à partir de 18 ans) (5)	60,00 €
Professionnel	120,00 €
Labo théâtre	30,00 €
BILLETTERIE	
Plein tarif	12,00 €

Tarif réduit ⁽⁵⁾ ou moins de 26 ans ⁽⁴⁾ ou plus de 65 ans ⁽⁴⁾ ou spectacles du Festival des Rassemblées	6,00 €
Carte PASS TOULOUSE+ ou COSAT	10,00 €
BILLETTERIE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	
Collège / Lycée (Tarif par élève)	5,00 €
Maternelle / Primaire (Tarif par élève)	3,50 €
RENCONTRE (Tarif par rencontre)	
Adulte	5,00 €
Moins de 26 ans ⁽⁴⁾	3,00 €
PASS JULES JULIEN	
Tout public	20,00 €
Élèves C.R.R	15,00 €
VENTE D'OUVRAGE	
Thalie au théâtre	7,00 €

(4) Tarif applicable sur présentation d'un justificatif d'identité.

(5) Tarif applicable sur présentation d'un des justificatifs suivants : carte d'étudiant, carte d'élève du conservatoire, liste des élèves du théâtre Jules Julien, justificatif France Travail, attestation de bénéfice de minima sociaux, attestation d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Les conditions générales de vente de la billetterie du Théâtre Jules Julien sont annexées au présent recueil des tarifs.

LOCATION THÉÂTRE JULES JULIEN	Frais de location	Frais fixes de gestion	Total
SPECTACLE – CONFÉRENCE – COLLOQUE – AUTRES *	745,00 €	745,00 €	1 490,00 €

* Sous réserve des conditions techniques requises

Le Maire ou son représentant est seul habilité à accorder après avis du Conseil d'Administration, l'exonération totale ou partielle des frais de location et de gestion en faveur d'organismes à caractère social, humanitaire ou culturel.